UNIVERSITÉ LAVAL | Commission de la recherche

Commission de la recherche (CRUL)

Projet de mandat pour l'exercice 2026-2027

La Commission poursuivra le processus de reconnaissance ainsi que l'évaluation périodique des centres de recherche, de création et d'innovation, relancé en janvier 2025. La Commission apportera, au cours de cet exercice, les ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires dans l'application ou le format des outils destinés aux centres.

Évaluation et reconnaissance des centres

L'évaluation des centres de recherche, de création et d'innovation suivants est au calendrier des opérations de la CRUL pour l'exercice 2026-2027 :

- Centre de recherche et d'innovation sur les végétaux (CRIV);
- Centre de recherche en arthrite (ARThrite);
- Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones (CIERA);
- Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES-Ulaval);
- Centre de recherche en organogenèse expérimentale (LOEX);
- Centre de recherche en reproduction, développement et santé intergénérationnelle (CRDSI);
- Centre d'études et d'interventions en santé mentale (CÉISM);
- Centre de recherche sur la géologie et l'ingénierie des ressources minérales (E4M);

Les dossiers des centres suivants devraient arriver durant l'année 2026-2027 mais leurs évaluations devraient être effectuées en 2027-2028 :

- Centre interuniversitaire de recherche sur les réseaux d'entreprise, la logistique et le transport (CIRRELT-Ulaval);
- Centre de recherche en données massives (CRDM);
- Centre de recherche sur les matériaux renouvelables (CRMR-Ulaval).

La Commission procédera à l'analyse des rapports d'étape produits par les centres à la suite de recommandations formulées dans les évaluations antérieures. La Commission analysera également les nouvelles demandes de reconnaissances provenant des centres et des centres en émergence.

Mandat prospectif

Conformément à l'article 7.1.1 de la Politique sur la planification stratégique institutionnelle, la Commission poursuivra et terminera sa réflexion prospective en lien avec son mandat. Elle est ainsi invitée à se pencher sur la recherche participative et citoyenne, ses impacts et retombées.

La Commission déposera ce nouvel avis prospectif à l'automne 2026 afin de le rendre disponible à l'ensemble des membres de l'Université. Elle assurera la diffusion de cet avis et participera aux efforts afin de le rendre disponible et accessible à l'ensemble de la communauté universitaire.

Cet avis sur la recherche participative et citoyenne contribuera aux travaux préparatoires de la prochaine planification stratégique institutionnelle et constituera une référence pour les instances appelées à définir les orientations futures de l'Université en matière de recherche, de création et d'innovation.

Fonctionnement et consultations institutionnelles

La Commission de la recherche continuera par ailleurs de façon progressive à apporter les ajustements requis dans ses séances et son fonctionnement à la suite de l'adoption des nouvelles modalités découlant de la révision des statuts institutionnels. Elle poursuivra sa période d'adaptation avec une nouvelle composition du contingent de ses membres, dans le respect des modifications découlant de cette révision.

La Commission pourra également être sollicitée pour donner son avis sur différentes politiques et divers règlements relatifs à la recherche, à la création et à l'innovation et prendra part à toute consultation ou à tout projet institutionnel requérant son expertise.

Activités de coordination et de représentation institutionnelles

En appui aux travaux de la Commission, le président, le secrétaire permanent, l'agente de recherche et de planification poursuivront leur contribution à la réalisation du Plan stratégique institutionnel 2023-2028, en faisant notamment le bilan du projet d'aide à la rédaction par l'intelligence artificielle qui compte parmi les chantiers transformateurs de la catégorie des « services de proximité simplifiés et personnalisés ».

En collaboration avec la Commission des études, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes et le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation, la présidente et le secrétaire permanent prendront part aux activités du Comité de coordination de la reconnaissance des instituts de l'Université Laval.